



Marais-
Place des Vosges

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-PLACE DES VOSGES

Réunion du 10 Juin 2021

Présent.e.s : Xavier BALLERY, Patrick BOUTON, Julian BROWN, Denis CROS, André GRELON, Johann GOINEAU, Céline HAUSZWALB, Alexandra KOENIG, Bernard KELLER, Joao PESTANA DA SILVA, Françoise VAUCHE

Intervention de l'élu.e référent.e du Conseil de quartier :

En introduction de la réunion, Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, explique la particularité des élections du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges, ayant moins de candidatures au sein de l'équipe d'animation que de postes prévus initialement dans la charte. Il rappelle aussi la réunion du 19 juin à 10h sur le Plan Local de l'Urbanisme avec Anouch TORANIAN, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public, et avec Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Présentation des candidat-e-s à l'équipe d'animation du Conseil de quartier :

Deux candidatures ont été enregistrées à ce stade.

Françoise VAUCHE, habitante du 3^e, a été membre de l'équipe d'animation dans l'ancien Conseil de quartier Saint-Avoye ainsi que dans le Conseil de quartier Réaumur et elle souhaite poursuivre cette expérience dans le nouveau Conseil de quartier Marais-Place des Vosges. Elle est également membre du Conseil local du Handicap et s'est penchée sur les thématiques du logement, des loisirs et des sports.

Denis CROS, habitant du 3^e, bénéficie d'une expérience dans le milieu associatif. Il est nouveau dans les Conseils de quartier mais trouve la démarche intéressante. Il s'intéresse plus particulièrement aux problématiques liées à la circulation et souhaite participer plus activement au « bien-vivre » dans son quartier.

La question de savoir comment va se dérouler le fonctionnement de l'équipe d'animation avec deux candidats est abordée. La mairie propose de procéder à un nouvel échange avec les membres courant septembre afin d'élargir l'équipe d'animation déjà en place. Le principe de parité au sein de l'équipe d'animation est également évoqué.

Pour faciliter la communication entre les membres du Conseil de quartier il est demandé à la mairie de transmettre les coordonnées de l'ensemble de ses membres. La mairie explique que dans le cadre du règlement général sur la protection des données, les informations personnelles des membres ne peuvent être communiquées à l'ensemble du Conseil mais seulement à l'équipe d'animation.

La mairie revient sur le rôle de l'équipe d'animation qui se charge d'animer le collectif, d'animer les réunions et les débats. Elle gère également le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Elle peut être à l'initiative de projets et d'événements pour le quartier.

Avis contributeur du Conseil de quartier sur le diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme :

Il est rappelé que la phase de diagnostic a été lancée dans le cadre de la future révision du Plan Local d'Urbanisme. Des marches exploratoires sont prévues et une fiche de contribution, disponible à l'accueil de la mairie, a été envoyée par mail.

La date du 23 juin à 19h est fixée pour la marche exploratoire de Marais-Place des Vosges et la mairie demande aux membres s'ils ont des remarques sur le paysage urbain actuel de leur quartier.

L'arrêt des travaux Rue Saint Antoine au niveau de l'église Saint Paul a laissé place à une barrière rendant la circulation dangereuse est mentionnée.

Au vu du développement de la circulation de vélo dans Paris, le manque de parking pour vélos est constaté. La mairie en a également fait le constat, elle comptabilise aujourd'hui 60 000 places de

vélos en extérieur dont 40 000 places dites arceaux. La pose de 10 000 arceaux supplémentaires dans Paris est en cours. Concernant Paris Centre, plusieurs arceaux seront déployés dans le 1^{er} arrondissement, près de la place Joachim du Bellay (en raison du déficit de ce type d'équipement dans le secteur).

Des incohérences sur le site internet de la ville concernant les parcs autorisés aux chiens ont été recensées. En effet, une fois sur place ces autorisations sont caduques du fait de la présence d'aires pour enfants. La mairie informe que ce besoin a été identifié par Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience.

L'idée d'aménager plus d'espaces verts Rue de Rivoli est abordée notamment par l'étendue de ses trottoirs. La mairie informe que la ligne 1 du métro passant à cet endroit rend difficile la plantation d'arbres. D'autres moyens d'apporter de la végétalisation sont évoqués afin de végétaliser durablement la ville.

De vives critiques concernant la pérennisation des terrasses éphémères sont émises en termes de nuisances et de cheminements obstrués. La mairie rappelle qu'il s'agit de terrasses éphémères et qu'il n'est pas question de les pérenniser. Elle informe par ailleurs du nouveau processus d'attribution des terrasses qui va se mettre en place courant septembre. Elle rappelle aussi le rôle de la police municipale qui pourra intervenir en cas de non-respect des règles.

Sujet divers :

La première échéance du 24 juin concernant le budget participatif est évoquée pour l'équipe d'animation. La coordination des Conseils de quartier informe qu'elle prendra contact avec les membres de l'équipe d'animation à ce sujet ultérieurement.